

Groupement d'employeurs.

La voie du temps partagé

Le groupement d'employeurs est une façon pour les entreprises de gérer des besoins saisonniers, de partager aussi certains emplois. Une situation illustrée, mercredi à la CCI, à travers le groupement Iroise.

De droite à gauche : Véronique Hériaud, Jean-Pol Le Ribault, Michel Magueur et Marie-Hélène Nédellec.



La réunion de mercredi s'inscrivait dans le fil d'un travail, mené par la chambre de commerce et d'industrie (CCI), sur la filière agro-alimentaire dans le pays de Brest.

« Celui-ci montrait qu'il y avait un souci pour trouver les compétences adéquates au bon moment », résume Véronique Hériaud, conseillère d'entreprises à la CCI. Le souci n'est pas particulier à ce domaine d'activité et la réunion était ouverte à d'autres secteurs.

Le groupement Iroise a été créé en 1998 par quatre sociétés de l'agroalimentaire et portait, au départ, le nom de Labour Kenta soit « Premier travail ».

Installé à Landivisiau, il travaille sur les secteurs de Brest et Mor-

laix. Le groupement Iroise compte, aujourd'hui, 25 adhérents et employait 43 personnes en ETP (équivalent temps plein) en 2010.

66 salariés actuellement

Il emploie actuellement 66 salariés. Une vingtaine sont en CDI, huit autres sont en préparation. Les personnes sont souvent employées par deux entreprises, voire trois, maximum.

Les saisons diffèrent suivant les activités. À titre d'exemple : pour le saumon fumé, c'est plutôt de septembre à décembre et de février à avril; pour la truite, de janvier à septembre, et pour les conserves de légumes, de juin à novembre.

Des postes peuvent, ainsi, être

pourvus en fabrication, en s'adaptant à ces rythmes. Mais il existe aussi des besoins spécifiques en temps partiel, notamment en comptabilité, ressources humaines, logistique et marketing.

« Le groupement, qui est l'employeur, organise le temps partagé. Le coût est aussi prévisible à l'avance », indique Marie-Hélène Nédellec, la directrice.

« Des gens fidélisés »

« Avoir recours au groupement permet d'avoir des gens fidélisés, qui connaissent l'entreprise. On les forme mais on récupère cette formation, au fil du temps. Le CDI lève aussi la précarité », commente Michel Magueur, directeur général de la Sill et cofondateur du groupement.

« Cela permet aussi d'avoir un schéma prudent d'évolution, de partager un peu le risque, en s'appuyant sur le groupement », estime Jean-Pol Le Ribault, directeur général d'Aquadis et président d'Iroise. Celui-ci voit un avantage aussi, en temps, dans le nombre de candidats adressés : « Je préfère en avoir trois que prendre 50 rendez-vous ».

Pour Michel Magueur, le groupement constitue également « un lieu d'échanges ».

Quelques freins existent, cependant : « Les gens confondent souvent avec l'intérim. Des entreprises évoquent aussi la confidentialité. On essaie de ne pas placer les salariés dans des entreprises concurrentes », explique Marie-Hélène Nédellec.